

TEXTE ADOPTÉ n° 52

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

ONZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 1996-1997

18 décembre 1997

PROJET DE LOI

*autorisant la ratification de la convention créant
l'Association des Etats de la Caraïbe (ensemble
deux annexes).*

(Texte définitif)

*L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi, adopté par le Sénat,
dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Sénat : 127, 229 et T.A. 100 (1996-1997).

Assemblée nationale : 26 et 510.

Le présent document est établi
à titre provisoire.
Seuls la "Revue loi" publiées
ultérieurement, à valeur de
texte authentique.

Article unique

Est autorisée la ratification de la convention créant l'Association des Etats de la Caraïbe (ensemble deux annexes), faite à Carthagène des Indes le 24 juillet 1994, et dont le texte est annexé à la présente loi(1).

Délibéré en séance publique, à Paris, le 18 décembre 1997.

*Le Président,
Signé : LAURENT FABUS.*

(1) Nota : voir le document annexé au projet de loi n° 26.